



## AMAP « LA FERME RICHART »

### ŒUFS

**WITTELSHEIM**


**Saison 2021/2022**

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre :

Le producteur	Le consomm'acteur
EARL RICHART - RICHART Antoine	NOM, prénom .....
125 Grand Rue 68480 ROPPENTZWILLER	Adresse..... Code postal, commune .....
<a href="mailto:earlrichart@yahoo.fr">earlrichart@yahoo.fr</a> 03.89.07.94.49 / 06.87.12.15.83	Mail .....
	Tél .....

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir [www.thuramap.fr](http://www.thuramap.fr), onglet « Une amap, c'est quoi ? »).

**LES PANIERS :** Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

**Type de production :** Agriculture biologique, certifiée AB 

**COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :**  
Le consomm'acteur compose son panier en choisissant le nombre d'œufs qu'il souhaite acheter à chaque distribution, toutes les 2 semaines environ (voir détail des dates de distribution).  
Œufs extra frais, de taille moyenne ou grosse, selon l'âge des poules pondeuses (moyens en début de ponte, puis plus gros).

QUANTITE	COUT	NOMBRE	TOTAL
Demi-douzaine	1.90€		
Douzaine	3.80€		
TOTAL PANIER			

Les œufs seront à disposition sur des plateaux à alvéoles ; **le consomm'acteur devra prévoir une boîte** pour les transporter.

**Rappel :** Les œufs distribués sont extra-frais (pondus dans la semaine). Ils sont considérés comme extra-frais jusqu'à 9 jours après la ponte et comme frais jusqu'à 28 jours après la ponte.

**LES DISTRIBUTIONS :** Elles ont lieu **toutes les 2 semaines environ** pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après.

<b>Durée de la saison pour le consomm'acteur</b>	La saison commence le ..... et se termine le <b>24 Mars 2022.</b>
<b>Nombre total de distributions</b>	La saison correspond à ..... <b>paniers.</b> ( <b>26</b> paniers pour la saison complète commençant le 08 avril 2021, répartis sur <b>25</b> distributions)
<b>Jours de distribution</b>	Les distributions ont lieu <b>les jeudis, entre 18h00 et 18h45</b>

# AMAP « LA FERME RICHART »

## ŒUFS

**WITTELSHEIM**

**Saison 2021/2022**

<p><b>Dates de distribution</b></p> <p><u>Attention à la date suivante :</u></p> <p><b>Panier double le 16 Décembre 2021 :</b> Possibilité de le décaler à la distribution précédente.</p>	<input type="radio"/> 08 avril 2021	<input type="radio"/> 12 août 2021	<input type="radio"/> 16 décembre 2021 <b>(Panier double)</b>
	<input type="radio"/> 22 Avril 2021	<input type="radio"/> 26 août 2021	<input type="radio"/> 06 janvier 2022
	<input type="radio"/> 06 mai 2021	<input type="radio"/> 09 septembre 2021	<input type="radio"/> 27 janvier 2022
	<input type="radio"/> 20 mai 2021	<input type="radio"/> 23 septembre 2021	<input type="radio"/> 10 février 2022
	<input type="radio"/> 03 juin 2021	<input type="radio"/> 07 octobre 2021	<input type="radio"/> 24 février 2022
	<input type="radio"/> 17 juin 2021	<input type="radio"/> 21 octobre 2021	<input type="radio"/> 10 mars 2022
	<input type="radio"/> 01 juillet 2021	<input type="radio"/> 04 novembre 2021	<input type="radio"/> 24 mars 2022
	<input type="radio"/> 15 juillet 2021	<input type="radio"/> 18 novembre 2021	
	<input type="radio"/> 29 juillet 2021	<input type="radio"/> 02 décembre 2021	
<b>Lieu de distribution</b>	Foyer Rencontre et Loisirs – 24 rue des Fauvettes - Wittelsheim		

LE PRIX ET LES PAIEMENTS		
<b>Prix d'un panier</b>	Voir tableau	Soit : ..... €
<b>Prix pour la saison</b>	.....€ x ..... paniers = .....€	
<p><b>Paiement</b></p> <p><input type="radio"/> <b>par chèques à l'ordre de :</b> <b>SAS RICHART</b></p> <p>Ou</p> <p><input type="radio"/> <b>Par virement</b> (se renseigner au point info)</p>	<p>A la signature du contrat, le consomm'acteur remet au producteur :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 chèque de ..... €, encaissé en mai 2021, ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison</p> <p><b>Ou</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2 chèques de ..... €, encaissés en mai 2021 ou lors de l'inscription (pour les personnes s'inscrivant en cours de saison) pour le premier et en janvier 2022 pour le second.</p> <p><input type="checkbox"/> 1 virement permanent (se renseigner au point info)</p>	

**Carte à points :**  
 Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus d'œufs** que votre panier hebdomadaire ?  
 Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèces sur les lieux de distribution.  
 Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points, sans date limite d'utilisation et renouvelable/rechargeable sous conditions.  
 Paiement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.  
 Renseignez-vous auprès de votre amap, au point info de ThurAmap ou sur le site de ThurAmap.

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10€), pour la saison 2021/2022. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Merci d'indiquer ci-dessous si vous êtes intéressé(e), pour participer au comité de pilotage de l'amap « LA FERME RICHART »

OUI  NON

Fait à ....., le ..... et signé en deux exemplaires par les parties.	
<b>Le producteur</b>	<b>Le consomm'acteur</b>
(signature)	(signature)